



Projet Pédagogique

Accueil de Loisirs Automne 2025

**Du 20 au 31 octobre 2025
Commune de RICHEMONT**

SOMMAIRE

I / Introduction

1. Le territoire.
2. Présentation générale de l'accueil.

II / Cadre pédagogique

1. Préambule
2. Valeurs éducatives.

III / Le public accueilli et ses caractéristiques

1. L'enfant de 3 à 5 ans.
2. L'enfant de 6 à 8 ans.
3. L'enfant de 9 à 11 ans.

IV / Fonctionnement

1. Lieu d'accueil
2. Des modalités d'accueil respectant les besoins et le rythme de l'enfant
3. Déroulement du temps d'accueil.
4. Moyens de fonctionnement.

V / Objectifs pédagogiques

VI / Les activités et les projets

1. Préambule.
2. Des activités variées.
3. Programme d'activités.
4. L'organisation des activités.
5. Le projet.

VII/ L'accueil des enfants en situation de handicap ou présentant des troubles de la santé

VIII/ Relationnel et fonctionnement de l'équipe

1. Relations.
2. Vie collective.
3. Travail d'équipe.
4. Stagiaires BAFA
5. Rôles de la directrice et de l'animateur.

IX/ Evaluation

X/ Réglementation

1. Alimentation.
2. Transport et déplacement.
3. Santé.
4. Sécurité.
5. Baignades.

XI/ Points divers

I / INTRODUCTION

1. Le territoire.

La commune de Richemont est située au nord-ouest du Département de la Moselle, aux confluent des vallées de l'Orne et de la Moselle.

Richemont fait partie du canton de Fameck et de l'arrondissement de Thionville-Ouest.

La population de la Commune s'élève à 2186 habitants (dont 23% d'enfants et de jeunes).

Richemont appartient à la Communauté de Communes « Rives de Moselle ».



Sur la commune, nous comptons de nombreux équipements :

- Des services administratifs de proximité : une mairie, un bureau de poste, un CCAS,
- Une école élémentaire : 6 classes – 137 élèves,
- Une école maternelle : 3 classes – 80 élèves,
- Des structures d'accueil enfance et jeunesse : 1 accueil périscolaire, un accueil de loisirs (vacances scolaires petites et grandes vacances sauf Noël), un espace ados, 2 micro-crèches.
- Des équipements sportifs et de loisirs : 1 piscine de plein air, un city stade, 2 terrains de football, un dojo, des terrains de tennis de plein air et couverts, un gymnase, un terrain de pétanque, 3 aires de jeux, un parcours botanique et de santé (partagé avec Gandrange)
- Des équipements socioculturels : une bibliothèque, une MJC.

Ces équipements et services sont complétés par ceux proposés par les associations. Elles sont au nombre de 19 sur la Commune :

- L'APE de Richemont (Association des Parents d'Elèves de Richemont),
- L'Entente Sportive (club de foot),
- Le Judo Club,
- Le Tennis Club,
- M'tes baskets (club de marche),
- Richemont bad (badminton),
- La Maison des Jeunes et de la Culture,
- Les Petits Loups (Maison Assistante Maternelle – MAM),

...

Un accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement fonctionnent sur la Commune depuis 2000.

Il existe un tissu associatif d'une vingtaine d'associations (MJC-Foot-Judo-Tennis, M'tes Baskets...) qui donne la possibilité aux enfants de s'épanouir en dehors du temps scolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles.

Nous disposons d'une bibliothèque municipale fréquentée tant par les écoles que par nos accueils de loisirs.

Dans le cadre de nos actions, nous avons accès à plusieurs infrastructures communales.

Nous avons à proximité un stade, un dojo, un terrain de tennis, un city stade, ... dont nous pouvons solliciter l'utilisation gratuite auprès de la Commune et/ou des associations concernées.

2. Présentation générale de l'accueil.

Organisateur : Commune de RICHEMONT
Place de l'Eglise 57 270 Richemont
mairie@richemont.fr
☎ 03 87 71 23 70.

Lieu : Service Enfance,
1 bis, Rue du Stade,
57 270 Richemont.
enfance@richemont.fr
☎ 03 56 71 99 01.

Forme : Accueil Collectif de Mineurs (ACM) / Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Public : enfants de 3 (révolus et scolarisés) à 11 ans

Dates : Du 20 au 31 octobre 2025.

Jours d'ouverture : du lundi au vendredi.

Horaires : de 8h30 à 17h30

Equipe pédagogique :

Directrice :

BEHEM Pauline, titulaire BPJEPS LTP, BAFA et titulaire PSC 1
Elle se chargera du suivi sanitaire. (Semaine du 20 au 24 octobre)

FERNANDEZ Tiziana, stagiaire BAFA et titulaire PSC 1
Elle se chargera du suivi sanitaire. (Semaine du 27 au 31 octobre)

Animateurs :

Semaine du 20 au 24 octobre

- ✓ **MOLTENI Marion**, animatrice titulaire BAFA.
- ✓ **TRIPODI Catherine**, animatrice titulaire BAFA.
- ✓ **FERNANDEZ Tiziana**, animatrice titulaire BAFA.
- ✓ **SKICA Lucie**, animatrice stagiaire BAFA.
- ✓ **LAPORTE Lucie**, animatrice stagiaire BAFA.
- ✓ **JACQUES Zoé**, animatrice stagiaire CAP AEPE (les 23 et 24 octobre).

Semaine du 27 au 31 octobre

- ✓ **MOLTENI Marion**, animatrice titulaire BAFA.
- ✓ **BENSABEH Reda**, animateur titulaire BAFA.
- ✓ **GIRARDIN Lucas**, animateur titulaire BAFA.
- ✓ **PACHECO Corentin**, animateur titulaire DUT Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.
- ✓ **CUNI Dionisa**, animatrice titulaire CAP AEPE.
- ✓ **JACQUES Zoé**, animatrice stagiaire CAP AEPE.

II / CADRE PEDAGOGIQUE

1. Préambule.

Aux côtés des parents et de l'école, la Ville de Richemont participe à la construction du parcours éducatif de l'enfant en proposant, pour chaque âge, des accueils de loisirs péri et extra-scolaires.

L'objectif de cette offre de service est double : d'une part, permettre à l'enfant de se confronter aux règles de vie en société, d'acquérir des compétences et des connaissances, de développer ses potentiels ... et d'autre part permettre aux parents d'entreprendre et/ou de poursuivre leur quotidien socio-professionnel.

Le présent projet pédagogique a été élaboré :

- En lien avec le Projet Educatif de la Commune,
- Par la directrice de l'Accueil de Loisirs, en concertation avec la Responsable du Service Enfance et avec la participation de l'équipe d'animation.

Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les parents, les enfants, les partenaires et l'organisateur.

Il définit les objectifs poursuivis, les conditions de fonctionnement et les moyens mis en œuvre.

Il sert de cadre de référence tout au long de l'action.

Le projet pédagogique permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Il est mis en œuvre par l'équipe éducative à travers des activités et des interactions avec les enfants, qui tiennent compte de leurs besoins spécifiques.

Il est évolutif. Il peut être ajusté en fonction de changements dans les conditions de fonctionnement ou de nouvelles orientations éducatives.

Enfin, il est rendu accessible aux familles : il est consultable sur le lieu d'accueil, sur le site internet de la commune et sur le Portail Familles. Favorisant ainsi une communication transparente et une implication des familles dans le processus éducatif.

2. Valeurs éducatives.

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est un lieu de socialisation, de responsabilisation et de citoyenneté.

Il s'agira donc :

- De contribuer à l'autonomisation des enfants.
- D'être à l'écoute de leurs demandes et de les soutenir dans leurs différents projets en fonction de leurs envies et de leurs possibilités.
- D'encourager l'apprentissage de la citoyenneté au quotidien et à travers la vie de groupe, l'expression, l'échange et le partage d'idées, l'apprentissage de l'écoute et du respect de l'avis d'autrui, la prise de responsabilités, la participation à la définition des règles de vie commune ...
- De mettre en œuvre des activités pédagogiques qui développent le lien social, l'esprit d'équipe et d'entraide.
- De les accompagner vers la prise de responsabilités dans des projets dont ils sont les acteurs.
- D'encourager le public accueilli à devenir acteur de ses temps de loisirs, donc favoriser les projets d'enfants, de les mettre à contribution lors de l'élaboration des programmes d'activités ...
- De créer l'envie d'explorer diverses activités.

L'Accueil Collectif de Mineurs est un lieu de découvertes.

Cela suppose de permettre à l'enfant de pratiquer des loisirs actifs et diversifiés dans des milieux, des environnements différents de sa vie quotidienne.

L'Accueil Collectif de Mineurs est un lieu de pratiques culturelles nouvelles.

Il s'agit de permettre à l'enfant de s'exprimer au moyen d'activités ludiques, artistiques, culturelles et physiques.

L'Accueil Collectif de Mineurs est un lieu ouvert aux parents.

Les parents, la famille sont indissociables de l'enfant que nous accueillons, cela suppose d'offrir aux parents la possibilité de prendre une place avant, pendant et après l'ACM, de communiquer, de les informer et de les solliciter dans des instances structurées ou non. Il s'agit de faire appréhender aux parents l'accueil de loisirs comme un lieu d'éducation (pas une garderie).

Le partenariat.

L'Accueil Collectif de Mineurs est un temps complémentaire important du temps scolaire, familial et social.

Il nous apparaît donc primordial de :

- Collaborer régulièrement avec les parents, les associations de parents et les écoles (maternelle et élémentaire).
- Entretenir des liens et partager des projets avec les associations sportives et culturelles du village.

Cela nous permettra d'accéder à une meilleure compréhension des besoins des enfants.

III / LE PUBLIC ACCUEILLI ET SES CARACTÉRISTIQUES

Sont accueillis dans le cadre des Accueils de Loisirs de la Commune de Richemont, les enfants scolarisés âgés de 3 à 11 ans.

Ces enfants sont essentiellement issus de la commune de Richemont mais pas exclusivement.

Les enfants sont répartis par groupes d'âges : de 1 à 3 groupes sont constitués selon les effectifs :

- Les 3/5 ans et les 6/11 ans
OU
- Les 3/5 ans, les 6/8 ans et les 9/11 ans.

1. L'enfant de 3 à 5 ans



L'enfant de 3 à 5 ans est en plein stade préopératoire durant lequel la fonction symbolique, l'apparition du dessin, du jeu symbolique, de l'image mentale s'établissent. L'animateur doit donc favoriser le développement psychomoteur et sensoriel de l'enfant en amenant des activités basées sur les 5 sens, parce qu'entre 3 et 5 ans, les enfants **ont besoin de comprendre le monde**.

Les ateliers reposent sur des activités qui leur permettent **d'observer, de toucher, de sentir, de goûter et d'écouter** pour leur faire vivre des expériences concrètes et ludiques et tendent à **accompagner l'enfant dans l'exploration du milieu environnant qu'il soit naturel ou culturel...**

Le jeu sous toutes ses formes (de construction, d'expression, d'évolution, d'identification...) participe pleinement à l'éveil de l'enfant. C'est la période où l'enfant joue en imitant, où l'enfant ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue...Il doit pouvoir aussi faire des jeux personnels et rêver.

De plus, l'enfant à cet âge **se dépense beaucoup et développe sa motricité fine**. C'est pourquoi, l'animateur favorise les expériences motrices (courir, sauter, nager, grimper, danser, etc...) et la manipulation d'outils (crayons, gommes, pinceaux, ciseaux ...) dans ses animations : tout en veillant à respecter le rythme de l'enfant.

Pour répondre au besoin de changement fréquent de centres d'intérêt, les **activités doivent être courtes et variées**, ...

L'enfant a besoin de devenir **plus autonome**. Il est encore nécessaire d'accompagner les gestes de la vie quotidienne en lui permettant de se sentir encouragé et valorisé (ex : lors des repas, des rangements de salles...).

Son vocabulaire s'élargit et il a besoin de communiquer en utilisant de plus en plus des phrases complexes.

Il a **besoin de sécurité, d'être seul parfois, de jouer seul, d'imiter** les autres enfants ou les adultes et de **s'évader dans l'imaginaire**.

Les rituels sécurisent les jeunes enfants et leur donnent des repères dans la perception du temps et de l'espace.

Durant cette période, les relations de l'enfant avec le monde sont dominées par « **l'égoïsme** ». L'enfant envisage le monde selon sa propre perspective et prend en compte le point de vue d'autrui

ou **partager s'avère pour lui très compliqué**. Mais petit à petit sa capacité à vivre en groupe s'accroît et pas à pas, il assimile les règles de la vie en collectivité.

La mise en place de quelques règles de vie en commun à des moments ritualisés permet d'asseoir les règles.

Il est également important de rappeler qu'entre 3 et 5 ans, l'enfant ne **contrôle que peu ses émotions**. Ces dernières le débordent parfois amenant ce que l'adulte peut interpréter comme « une colère ». A cet âge, les enfants n'ont pas encore construit les réseaux de neurones nécessaires pour donner du sens à tout ce qu'ils sont en train de vivre et de ressentir. Ils ne se repèrent pas encore vraiment dans le temps : **ils vivent dans le présent** et, pour eux, **chaque émotion prend des proportions phénoménales**.

Lors d'un trop plein d'émotion, **l'équipe doit permettre à l'enfant d'exprimer son émotion** au moment où il la vit, puis l'aider à mettre des mots dessus une fois qu'il est calmé. Ainsi, nous contribuons à construire, littéralement, les réseaux de neurones entre son cerveau préfrontal (ce qui permet d'analyser et de donner du sens) et les zones émotionnelles de son cerveau. Cela développe l'intelligence émotionnelle de l'enfant, ce qui lui donne les moyens, à terme, de mieux maîtriser ses émotions et également de mieux comprendre celles des autres.

L'enfant a besoin d'un **rythme de vie adapté**.

Cela nécessite de prévoir sur la journée des temps courts d'activités, des temps calmes, des temps de repos et de sieste. La sieste doit être sécurisante, accompagnée et le réveil échelonné doit permettre à l'enfant de se réveiller tranquillement (tout en fixant une limite de durée maximale pour la sieste).

Le temps de repas est un temps éducatif à part entière. Les animateurs partagent ce temps fort de la demi-journée (temps d'apprentissage des gestes quotidiens, temps d'échange, temps de transmission des plaisirs de la table en goûtant des aliments nouveaux, en verbalisant ses sensations gustatives ou olfactives...).

L'enfant à cet âge doit être accompagné à tout moment dans ses multiples explorations motrices, sensorielles, sociales et affectives.

L'équipe d'animation veille à favoriser :

- L'aménagement d'espaces ouverts sécurisants et riches.
- La découverte de nombreux supports.
- Le passage à l'action

2. L'enfant de 6 à 8 ans



En ce qui concerne **l'enfant de 6 à 8 ans**, le stade des opérations concrètes se met en place (jusqu'à 11 ans). L'enfant acquiert les notions de causalité, la conservation de substance, de poids, de volume... l'animateur doit donc enrichir ses activités par l'apport d'idées nouvelles en favorisant des ateliers qui privilégient **la manipulation, la pratique, l'expression** ou la fabrication parce que **c'est en faisant par soi-même que l'on comprend le mieux et que l'on grandit**.

Il a acquis la lecture, se passionne pour les histoires, sépare l'imaginaire du réel avec une attirance pour le réel.

Les activités basées sur le jeu suscitent la curiosité de l'enfant et lui permettent **de faire des découvertes tout en s'amusant**. Il a **besoin d'ordre, il aime classer**. Il **se dépense physiquement beaucoup mais se fatigue** aussi facilement. Il développe son adresse, son habilité et stabilise son schéma corporel (coordination, équilibre, latéralisation, ...). L'animateur doit ainsi **favoriser l'activité physique** mais intervenir pour la freiner lorsqu'elle devient débordante.

L'enfant a toujours **besoin de sécurité mais commence à demander plus d'indépendance** par rapport à l'adulte. L'animateur accorde donc de l'importance aux **activités collectives** tout en ne négligeant pas les **activités individuelles**...

L'enfant devient capable de **coopération**. La camaraderie se développe. C'est le **début des grands jeux collectifs** où la **variété des activités** est primordiale pour enrichir le développement psychomoteur et se confronter aux règles à respecter pour bien **vivre ensemble**. Le **sentiment de justice** morale et d'**autonomie** se développent.

L'animateur doit donc lui proposer des activités qui privilégient le groupe, l'apprentissage de règles de vie obligatoires, mais aussi lui offrir la possibilité de les définir ensemble et ainsi poursuivre l'accompagnement vers l'autonomie...l'enfant est responsabilisé sur les espaces de vie.

L'enfant a besoin d'une alternance des temps : temps libres, temps calmes, temps de dévouement, temps d'activité et temps de repas pour donner sens à la journée tout en respectant les rythmes de l'enfant.

L'équipe d'animation veille à favoriser :

- La découverte de différents milieux
- Les situations d'exploration et d'aventure
- La maîtrise technique des supports proposés
- Les situations de prise de responsabilité

3. L'enfant de 9 à 11 ans



Pour l'enfant de 9 à 10 ans : apprentissage de la performance et des techniques sportives spécifiques. Il améliore ses possibilités physiques (de vitesse, de rapidité) et la maîtrise de son corps. L'enfant accorde de l'importance à relever des défis, qui l'amène à aller plus loin, à se surpasser... Il s'exprime avec moins de spontanéité et sa créativité est en baisse. Il ressent le besoin d'imaginer, de collectionner et aime la lecture.

L'enfant de 10 à 11 ans rentre dans le stade des opérations formelles (jusqu'à 15 ans) qui permet l'établissement de relations entre la réalité et la possibilité. Dernier stade de la pensée, c'est pour Piaget le moment où l'intelligence acquiert sa pleine maturité. Les activités doivent donc être basées sur la démarche expérimentale, la recherche ou la créativité. Les ateliers **s'appuient le plus possible sur les idées des jeunes et leurs expériences**, pour qu'ils soient **actifs dans leur démarche**, qu'elle soit intellectuelle, artistique ou sportive.

Entre 9 et 12 ans, c'est une période charnière où l'individu est en pleine mutation, une étape de changement physique mais aussi psychologique et relationnel. L'enfant va remettre en cause le cadre dans lequel il évolue. Il a besoin d'en éprouver le bien fondé et la solidité. Il consolide son autonomie et renforce sa personnalité.

L'évolution physique est rapide. Le décalage entre garçons et filles s'affirme, ces dernières entrant en **phase prépubère**. L'entente entre les deux sexes leur pose problème bien que chacun porte de l'intérêt à l'autre. L'animateur doit donc prendre en compte les **différences entre les filles et les garçons** dans les besoins et **favoriser les jeux d'équipes mixtes** qui les font s'approprier... L'animateur est meneur du groupe mais privilégie les situations permettant de responsabiliser les enfants. Il doit **favoriser la transmission de techniques, les projets à long terme, permettre les échanges d'idées et faire émerger la réflexion**.

L'animateur est force de proposition durant les activités mais il doit également s'adapter en fonction des attentes et de la demande des jeunes. Ce public plus autonome et très exigeant **requiert chez l'animateur à la fois rigueur et inventivité**. Il doit savoir accompagner leur **besoin de nouveauté** tout en faisant respecter son autorité.

Les jeunes affirment leur personnalité et ont besoin d'indépendance et de se détacher de la sphère familiale car le monde extérieur les attire et les intéresse davantage. **Ils sont tous en quête d'indépendance** et **les mettre en situation de responsabilisation** est pertinent (prise de décisions, choix dans les activités...).

L'équipe d'animation propose :

- Des activités sportives et ludiques pour se détendre.
- Des activités basées sur la démarche expérimentale, la recherche ou la créativité.
- Des moments forts entre copains, importants pour construire un nouvel espace social, s'identifier au groupe et inciter la prise d'autonomie dans l'action collective.
- De se confronter à un cadre stable mais avec des espaces de liberté où les règles sont choisies et négociables pour gagner en autonomie.

L'enfant de cet âge est friand de confrontation aux autres mais aussi de nouveaux espaces où il pourra progressivement construire son autonomie pour découvrir ses propres limites.

L'équipe pédagogique veille à favoriser :

- La compréhension et l'appropriation de son environnement.
- La mise en œuvre de défis.
- Les situations d'autonomie et de prise de responsabilité.

IV / FONCTIONNEMENT

1. Lieu d'accueil.

Les enfants sont accueillis au Service Enfance, situé 1 bis, Rue du Stade à Richemont.
Capacité d'accueil : 100 enfants.





Salles d'activités



Salle de repos / sieste



Salle de motricité



Réfectoire



Espace extérieur

2. Des modalités d'accueil respectant les besoins et le rythme de l'enfant.

Chaque enfant a un rythme, des besoins et des intérêts qui lui sont propres. Le respect du rythme de l'enfant permet son développement harmonieux et a des incidences sur son comportement, ses compétences, ses performances.

Ce projet pédagogique a comme axe principal la réponse aux besoins propres de chaque enfant. Des activités adaptées seront proposées mais sans imposer un rythme de réalisation ni une obligation de participation.

Le respect du rythme, des besoins et intérêts des enfants passe aussi par l'aménagement de l'espace proposé.

Cela revêt une grande importance car il correspond à la première perception qu'ont les parents et les enfants de l'accueil. Le lieu est aménagé de manière attrayante, sécurisante, réconfortante et prend en compte les différents besoins de l'enfant.

Une attention particulière est donc portée sur le confort du lieu d'accueil, la sécurité, et l'ergonomie du mobilier adapté à la taille de l'enfant.

L'ambiance de l'espace contribue à la sérénité du jeu.

Chaque espace est aménagé en fonction de l'activité qui est proposée.

Ainsi, l'enfant peut s'approprier les lieux et être en situation de choisir l'activité qui lui convient le mieux.

C'est dans cet esprit que notre espace est aménagé comme suit :

Un lieu d'activités : avec installation de coins permanents, ou pensé comme un espace modulable lorsqu'il n'est pas possible d'avoir des espaces permanents. Et ainsi permettre des activités diversifiées en fonction des besoins des enfants : activités de motricité, activités lecture, jeux d'imitation ou jeux calmes, activités manuelles ...

Une salle de motricité.

Un lieu de repos ou de sommeil : c'est un espace où l'hygiène des couchages est scrupuleusement respectée.

Un lieu de restauration.

Un espace dédié aux soins : avec une armoire à pharmacie hors de portée des enfants et fermée à clé.

Des sanitaires : adaptés à la taille des enfants, équipés d'un lave-mains.

Un espace vestiaire.

Un lieu de rangement pour le matériel.

Notre organisation est pensée dans le respect des rythmes et des besoins des enfants et en fonction de leur âge.

Ainsi, des pièces sont réservées à l'accueil des enfants de plus de 6 ans.

Et d'autres sont réservées à l'accueil des enfants de moins de 6 ans avec vestiaires à hauteur maternelle, salle de sieste, coin détente aménagé, salles d'activités toutes équipées de mobilier adapté.

Nous disposons de matériel pédagogique spécifique pour chaque tranche d'âge.

Une partie de l'encadrement est spécifiquement dédié aux moins de 6 ans et l'autre partie aux plus de 6 ans.

Notre organisation respecte le temps de sommeil de l'enfant.

Notre organisation spatiale et temporelle offre des repères aux enfants (règles de vie, frise chronologique de la journée, lieux sécurisés, respect des autres et des différences...)

Les activités sont construites en fonction de l'âge des enfants, avec une programmation spécifique pour chaque tranche d'âge.

Les rythmes et les besoins sont respectés en alternant temps de détente, de repos, et temps d'activités planifiées.

3. Déroulement du temps d'accueil.

ACCUEIL ÉCHELONNÉ - ARRIVÉE DES ENFANTS

8h30 – 9h30

La directrice (ou un animateur) accueille parents et enfants. Il/elle pointe l'heure d'arrivée de l'enfant et prend note des informations communiquées par les parents pour les transmettre au reste de l'équipe.

Puis, chaque enfant est conduit sur son lieu d'activités et confié à son animateur/trice référent(e). L'animateur(trice) référent(e) reçoit les enfants, pointe leurs présences, leur fournit le matériel nécessaire si besoin et joue avec eux. Des coins permanents sont aménagés : coloriage, coin cuisine, coin poupons, déguisements, bibliothèque, jeux de société, coin repos. Des matelas et coussins sont prévus pour les enfants qui le souhaitent. Avant de passer à la collation, il/elle s'assure que les jeux utilisés sont rendus en état et que les coins permanents sont bien rangés.

PETITE COLLATION / MISE EN ROUTE

9h30 – 10h15

Avant et après la collation, les enfants vont aux toilettes et se lavent les mains.

La collation est servie par les animateurs.

Une gourde ou bouteille nominative est à fournir par la famille permettant à chaque enfant d'être autonome pour boire. En cas de besoin, elle est remplie par les animateurs au cours de la journée.

Ce sont les animateurs qui débarrassent et nettoient les tables avec l'aide des enfants.

Mise en route : rassemblement – temps de parole collectif – présentation de la journée

Répartition des enfants dans les activités.

Chaque animateur remet à la directrice les listes de pointage des enfants de son groupe.

TEMPS D'ACTIVITÉ

10h15-12h

10h15-11h15 : temps d'activité, le matériel aura été préparé à l'avance.

11h15-11h30 : rangement du matériel et des locaux utilisés. Les enfants participent au rangement.

11h30-12h : Récréation /Retour au calme.

REPAS

12h00-13h00

Avant et après le repas les enfants vont aux toilettes et se lavent les mains.

Le repas se déroule dans le réfectoire.

Le placement à table est libre (sauf démarcation 3/5 et 6/11 ans) afin que les enfants aient la possibilité de choisir avec qui ils souhaitent manger (copains, frère et sœur).

Des panneaux « réservé » sont prévus sur les tables pour que la répartition des animateurs dans l'espace de vie permette une meilleure gestion du groupe.

Le temps du repas est un temps privilégié pour les enfants.

C'est un temps pour se restaurer, également pour se détendre, un moment de convivialité, un temps d'échanges privilégié que ce soit entre enfants ou entre enfants et adultes. C'est aussi un temps éducatif qui permet aux enfants de se responsabiliser (être responsable d'une tâche, choix du placement à table...), et d'acquérir de l'autonomie, sans oublier l'apprentissage des gestes d'hygiène.

12h00-13h00

REPAS (suite)

Les enfants ne sont jamais forcés à manger, ils sont encouragés avec bienveillance. Si un enfant ne veut pas manger malgré le dialogue avec l'animateur, il reste à table sans manger.

Les parents en sont informés en fin de journée.

Les animateurs veillent également au respect des régimes alimentaires « spéciaux » qu'ils soient d'ordre culturel ou médical (allergie...).

Les animateurs coupent la viande et servent à boire aux plus petits. Cependant, dans le souci de développer l'autonomie des enfants, nous nous attacherons à favoriser cet apprentissage chez les enfants concernés.

A la fin du repas, les enfants participent au débarrassage des tables.

Le temps de repas est régi par des règles spécifiques expliquées aux enfants qui s'engagent à les respecter.

Et les animateurs veillent au respect de ces règles.

13h00 - 14h00

TEMPS CALME / ARRIVÉE DES ENFANTS INSCRITS L'APRÈS-MIDI

Le temps calme doit permettre à chaque enfant de se recentrer sur son rythme, de se détendre, de prendre le temps de digérer afin de profiter pleinement des activités l'après-midi. L'animateur sensibilisera les enfants sur l'importance et l'utilité de celui-ci en prenant le temps de les rassembler et de leur présenter son organisation.

Pour les 3-5 ans, une sieste est organisée dans une salle aménagée où les enfants peuvent soit s'endormir, soit se détendre. Les siestes sont encadrées.

Pour favoriser l'endormissement, une histoire est lue ou une ambiance calme est privilégiée par un fond musical. Les animateurs adoptent une attitude adéquate : déplacement limité, voix basse et calme. Au bout de 45 minutes, si l'enfant ne s'est pas endormi, il sera autorisé à rejoindre le reste du groupe. Les autres enfants se réveillent de manière échelonnée.

Les couchettes sont nominatives, désinfectées chaque semaine, et les draps lavés régulièrement. Les doudous sont rangés dans des sacs fournis par les familles.

Pour les 6-11 ans : les enfants s'occupent librement mais calmement, ils ont la possibilité de s'allonger et/ou de ne « rien faire ». Ils ont accès à des coins permanents (coloriages, lecture, jeux de société...). Les jeux libres et calmes sont à privilégier. Ils permettent aux enfants de se détendre à leur rythme.

Les animateurs partagent leur temps entre la surveillance des enfants et leur propre pause. Ils doivent s'assurer du bon déroulement du temps calme et être disponibles pour jouer avec les enfants.

A 13h30 : accueil des enfants inscrits à l'après-midi (idem matin).

14h-16h

TEMPS D'ACTIVITÉ

Répartition des enfants dans les activités.

14h-15h15 : temps d'activité, le matériel aura été préparé à l'avance.

15h15-15h30 : rangement du matériel et des locaux utilisés. Les enfants participent au rangement.

15h30-16h : Récréation /Retour au calme.

16h-16h45

GOÛTER

Avant et après le goûter, les enfants vont aux toilettes et se lavent les mains.

Le goûter est servi par les animateurs.

Une gourde ou bouteille nominative est à fournir par la famille permettant à chaque enfant d'être autonome pour boire. En cas de besoin, elle est remplie par les animateurs au cours de la journée.

Ce sont les animateurs qui débarrassent et nettoient les tables avec l'aide des enfants.

16h45-17h30

RETOUR AU CALME / TEMPS LIBRE / DÉPART DES ENFANTS

Retour au calme et temps libre

Les enfants jouent librement en attendant leurs parents, avec une préférence pour les jeux calmes. Pendant ce temps, il s'agit pour les animateurs d'instaurer un dialogue avec les enfants afin de leur permettre d'exprimer leur ressenti de la journée, leurs doléances, leurs projets d'activités...

De 17h à 17h30 : Accueil des parents et départ des enfants.

Un animateur (ou la directrice) s'assure que chaque enfant reparte bien avec une personne autorisée. Si l'enfant est autorisé à rentrer seul, il devra attendre l'heure convenue (17h30).

Si exceptionnellement, une personne non renseignée sur le Portail Famille vient récupérer un enfant, l'animateur veillera à ce qu'elle ait une autorisation dûment remplie.

4. Moyens de fonctionnement.

a) Moyens matériels.

L'accueil des publics se déroule principalement au Service Enfance.

Toutefois, selon les actions ou les projets mis en place, l'accueil peut s'effectuer par les animateurs dans d'autres locaux : écoles, salles ou infrastructures communales, etc.

Au Service Enfance nous disposons de 2 salles d'activités, d'une salle de repos, d'un réfectoire, de sanitaires, d'une salle de motricité, d'un vestiaire, d'un préau et d'une cour équipée d'une structure de jeu.

Nous disposons également de matériel de loisirs, du matériel ludique (jeux de société, livres, jouets divers, matériel pédagogique pour travaux manuels ...), des jeux d'imitation en bois, du matériel sportif (ballons de foot, cerceaux, raquettes, trottinettes ...), une structure de motricité, une enceinte connectée, un vidéo projecteur, une télévision.

Nous avons à proximité une bibliothèque, un stade, un dojo, un terrain de tennis, un city stade, ... dont nous pouvons solliciter l'utilisation gratuite auprès de la Commune et/ou des associations concernées.

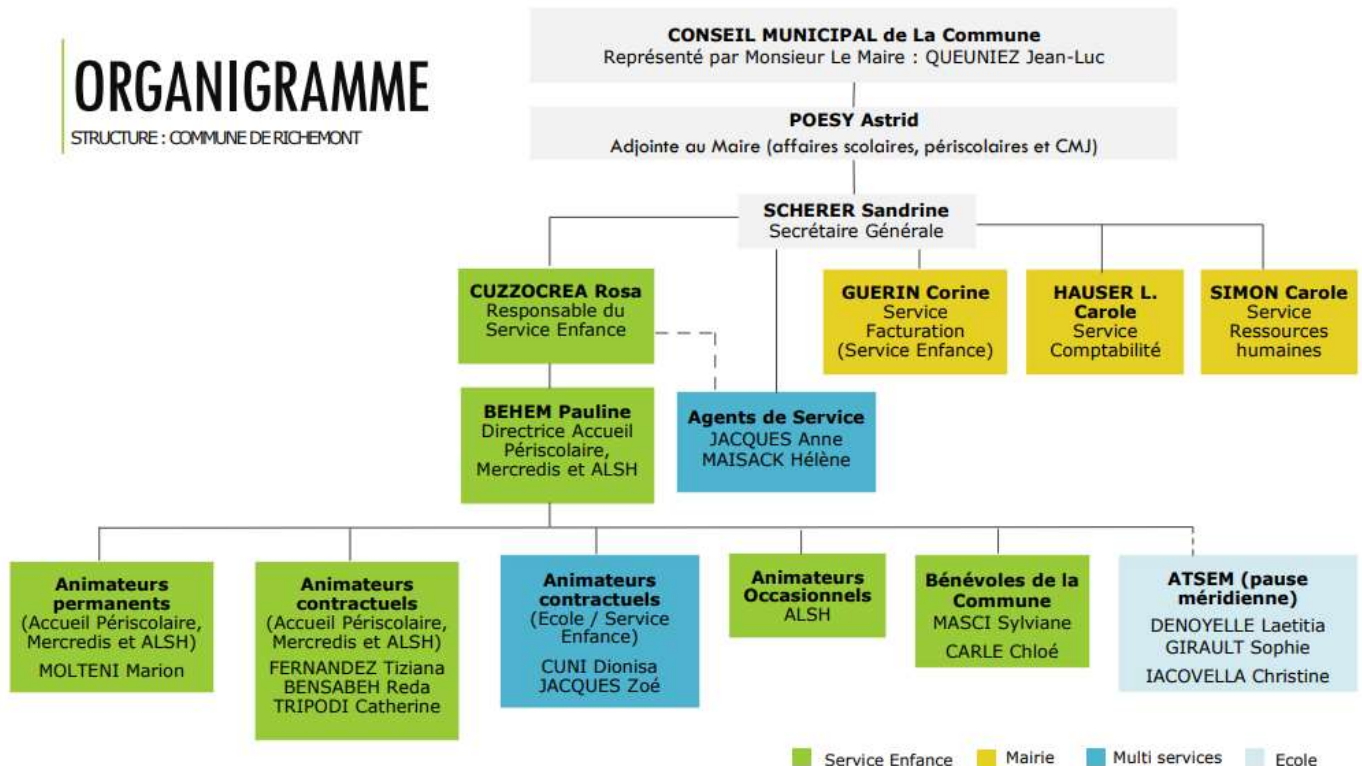
Bon nombre de sorties peuvent permettre la découverte et l'initiation à des activités physiques et sportives mais également culturelles dans les localités voisines.

b) Moyens humains.

La directrice de l'ALSH.
Des animateurs.
Un agent de service (entretien et restauration).

ORGANIGRAMME

STRUCTURE : COMMUNE DE RICHEMONT



V / OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les objectifs pédagogiques jouent un rôle crucial dans le cadre d'un accueil de loisirs. Ils permettent de structurer les activités proposées et de leur donner du sens.

En définissant des objectifs clairs, les animateurs peuvent s'assurer que les activités sont non seulement divertissantes, mais aussi éducatives et enrichissantes.

Les objectifs pédagogiques favorisent le développement global des enfants.

Ils permettent de travailler sur des compétences variées telles que la motricité, la créativité, l'autonomie, ou encore les compétences sociales.

Par exemple, là où une activité artistique permettra de développer la créativité et la motricité fine, un jeu de groupe permettra de renforcer les compétences sociales et la coopération.

Avoir des objectifs aide à adapter les activités en fonction des besoins et des intérêts des enfants.

En ayant des objectifs précis, les animateurs peuvent proposer des activités qui correspondent aux âges et aux niveaux de développement des enfants, favorisant ainsi leur épanouissement personnel et collectif.

Enfin, les objectifs pédagogiques servent de guide pour l'évaluation des activités. Ils permettent aux animateurs de mesurer les progrès réalisés et d'ajuster les programmes d'activités en fonction des retours et des observations.

Cela garantit une amélioration continue de la qualité des accueils de loisirs et une meilleure réponse aux attentes des enfants.

Les objectifs pédagogiques sont donc essentiels dans un accueil de loisirs car ils structurent les activités, favorisent le développement des enfants, permettent une adaptation aux besoins spécifiques et assurent une évaluation et une amélioration constante des programmes d'activités.

Sur cet accueil de loisirs, trois objectifs généraux sont déclinés :

1. Permettre à l'enfant de développer son autonomie
2. Développer l'imaginaire et la créativité de l'enfant
3. Favoriser le vivre ensemble

Objectif n° 1 : Permettre à l'enfant de développer son autonomie		
Objectifs opérationnels	Moyens	Evaluation
L'enfant fait des choix personnels dans ses activités et son rôle au sein du groupe	« Cérémonie des Maisons » : choix du blason, de la maison, des accessoires ... Ateliers créatifs libres : fabrication de baguettes magiques, grimoires, capes ou chapeaux ... avec un choix des matériaux par l'enfant. Buffet des potions : les enfants composent leurs propres boissons vitaminées à partir de fruits, jus et yaourts.	L'enfant a exprimé ses préférences, a pris des décisions sans attendre les consignes de l'adulte.
L'enfant apprend à gérer son matériel, son temps, ses affaires	Mise en place de coins permanents permettant aux enfants de gérer leurs temps (temps libres, temps d'activité dirigée, temps d'activité en autonomie temps calme) en fonction de leurs envies et de leurs besoins. Jeu « Crée ton blason » : chacun invente et dessine librement son symbole magique. Marché des sorciers : chaque enfant reçoit des jetons fictifs pour acheter du matériel de bricolage ou de jeu.	Le matériel a bien été géré, l'enfant a retrouvé ses affaires, a anticipé ses besoins
L'enfant s'investit dans les missions confiées	Attribution de petites responsabilités quotidiennes (distribuer le matériel, ranger la salle, ...). Proposition d'activités où les plus grands accompagnent les plus petits. Mettre l'enfant en situation de gérer ses affaires, son matériel ... Le solliciter pour le rangement de ses affaires, du matériel, de la salle ...	L'enfant a assumé des responsabilités L'enfant a accompli son rôle jusqu'au bout, a montré de l'initiative

Objectif n° 2 : Développer l'imaginaire et la créativité de l'enfant

Objectifs opérationnels	Moyens	Evaluation
L'enfant invente et crée des objets et éléments magiques	Ateliers manuels : fabrication de masques de créatures fantastiques, peinture de citrouilles, création de blasons de maison...	Les enfants ont produit des créations variées, originales et adaptées au thème
	Fresque collective : la grande salle de Poudlard décorée pour Halloween.	Ils ont exprimé leur personnalité à travers leurs créations.
	Atelier « potions colorées ».	Les enfants ont mobilisé leur imagination.
	Décorations pour transformer l'espace du centre en château hanté.	Ils ont participé activement aux activités proposées.
L'enfant s'implique dans le jeu symbolique et les mises en scènes	Atelier dessin : inventer et fabriquer sa propre créature magique.	Les enfants ont joué un rôle, parlé et agi dans l'univers magique
	Jeu « Inventons une formule » : chaque enfant invente un sort et en mime l'effet.	Les créations ont varié selon les enfants, investissement artistique observé
	Création collective d'une affiche « Recettes de sorciers » avec dessins et collages.	
L'enfant exprime sa créativité par différents supports	Jeux de rôle : cours de potions, bal des sorciers, grand jeu, chasse aux monstres...	
	Mise en scène lors du bal ou des défis des maisons	

Objectif n° 3 : Favoriser le vivre ensemble

Objectifs opérationnels	Moyens	Evaluation
L'enfant apprend à coopérer dans un groupe	Répartition en maisons comme à Poudlard avec blason, devise et défis collectifs.	Les enfants ont participé activement. Ils ont écouté, collaboré et partagé le matériel
L'enfant respecte les autres et les règles de vie	Jeux coopératifs : chasse aux Horcruxes, quête des ingrédients d'une potion, relais d'Halloween, transporter ensemble un chaudron rempli de balles sans le renverser...	Climat apaisé, peu de conflits, respect des règles de vie observé
	Activités de groupe avec objectifs communs : - Construction collective d'un décor (salle hantée, cimetière de citrouilles, village des sorciers). - Ateliers cuisine collectifs : chaque groupe prépare une partie du goûter d'Halloween. - Jeu « potion de l'amitié » : chaque équipe ajoute un ingrédient symbolique pour créer une potion commune.	Entraide spontanée, fair-play, encouragements entre pairs
	...	Les enfants se sont sentis à l'aise pour s'exprimer en groupe.
L'enfant développe la solidarité et l'entraide	Activités en binôme. Activités grands/petits (les grands accompagnent les petits).	Les plus réservés se sont intégrés.
	Jeux de présentation et d'intégration : inventer son prénom magique, partager sa formule personnelle.	
	Rituel du miroir magique en fin de journée : chaque enfant raconte un moment qu'il a aimé ou cite un camarade qu'il veut remercier.	
	Valorisation collective : tableau des réussites où chaque enfant peut inscrire son exploit magique du jour.	
	Jeu du « Compliment magique » : chaque enfant dit une qualité positive d'un camarade.	
	Rituel du « chapeau de sorcier » : un enfant tire une question et chacun y répond (ex. ton moment préféré, ton sortilège inventé).	

VI / LES ACTIVITÉS ET LES PROJETS

1. Préambule.

L'organisation des activités doit se faire en fonction de la législation en vigueur et des règles de bon sens. Les animateurs se doivent de vérifier la conformité de leurs activités.

Ils sont également garants de la sécurité morale, affective et physique des enfants qu'on leur a confiés. Pour toute activité, chaque animateur établira une liste des enfants dont il assure l'encadrement, en laissera un exemplaire visible à la direction et s'assurera en permanence de leur présence (comptage régulier ...).

L'activité n'est pas une fin en soi mais bien un moyen, un support pour permettre à chacun de s'affirmer, se découvrir et par là même de grandir et développer ses relations avec les autres.

Pour la planification des activités, l'organisation doit permettre de faire une place aux enfants, voire aux familles.

C'est pourquoi l'équipe d'animation sollicite les enfants et est attentive à leurs demandes de façon à offrir un programme qui correspond, dans la mesure des possibilités, à leurs envies.

L'idée est aussi de les amener à faire eux-mêmes des propositions pour la mise en place d'animations spécifiques, sorties, ...

Les activités proposées visent l'apprentissage et l'épanouissement. Elles tiennent compte de différents facteurs : les intentions éducatives de l'organisateur, les objectifs pédagogiques, l'âge des enfants, leurs attentes, et les compétences de chaque animateur.

2. Des activités variées.

Les activités possèdent nécessairement un caractère varié (ex : activités manuelles diverses, activités d'expression, jeux collectifs, activités sportives, grands jeux, sorties...), adaptées aux âges des enfants, ponctuelles ou intégrées dans un projet d'animation...L'essentiel étant de varier les situations et de coller au plus près aux aspirations des enfants.

De la nature des activités dépend également la taille des groupes et la mise en place de règles de conduites spécifiques.

Les activités manuelles en accueil de loisirs sont conçues pour être ludiques, éducatives et créatives, tout en favorisant le développement des compétences motrices et la créativité des enfants.

Elles permettent non seulement de divertir les enfants, mais aussi de leur apprendre des compétences pratiques et d'encourager leur imagination. De plus, elles favorisent la socialisation et le travail en équipe lorsqu'elles sont réalisées en groupe.

Les activités manuelles

Les sorties et les intervenants extérieurs apportent une dimension enrichissante et variée aux activités d'un accueil de loisirs, contribuant de manière significative au développement des enfants. Organiser des **sorties** en accueil de loisirs favorise :

- La découverte de nouveaux environnements. Les sorties permettent aux enfants de découvrir des lieux nouveaux et variés, comme des parcs, des musées, des fermes pédagogiques, des sites historiques, ou des espaces naturels.
- L'éducation et l'apprentissage. Les visites culturelles et éducatives (musées, expositions, bibliothèques ...) enrichissent les connaissances des enfants. Les sorties dans la nature sensibilisent les enfants au respect de l'environnement, de la faune et de la flore.
- Le développement social et personnel. Les sorties en groupe renforcent les compétences sociales et l'esprit d'équipe. Elles permettent aux enfants de mieux se connaître et de développer des amitiés. Elles favorisent l'autonomie et la confiance en soi en sortant les enfants de leur cadre habituel.
- L'activité physique et le bien-être. Les sorties en plein air et les activités sportives en extérieur encouragent l'activité physique et contribuent au bien-être des enfants.

Programmer des **intervenants extérieurs** en accueils de loisirs ne comporte que des avantages :

- Expertise et spécialisation : les intervenants extérieurs apportent leur expertise dans des domaines spécifiques, offrant des activités spécialisées que les animateurs ne peuvent pas toujours proposer. Cela peut inclure des ateliers d'arts plastiques, de musique, de théâtre, de sciences, ...
- Nouveaux apprentissages et nouvelles compétences : les enfants peuvent découvrir et apprendre de nouvelles compétences grâce à des ateliers dirigés par des professionnels (artistes, scientifiques, sportifs, ...).
- Motivation et inspiration : la présence d'intervenants extérieurs peut inspirer et motiver les enfants, en leur offrant des modèles différents et en élargissant leurs horizons.
- Expériences interactives et participatives : les ateliers et animations menés par des intervenants extérieurs sont souvent interactifs et participatifs, ce qui rend l'apprentissage ludique et engageant.

Les sorties et les intervenants extérieurs apportent une valeur ajoutée indéniable aux activités d'un accueil de loisirs. Ils permettent aux enfants de sortir de leur routine, de découvrir de nouveaux horizons, d'apprendre de manière ludique et interactive, et de développer des compétences variées. Ces expériences contribuent à leur épanouissement personnel, social et intellectuel, tout en enrichissant le programme d'activités de l'accueil de loisirs.

Les Sorties et les Intervenants extérieurs

Les activités physiques en accueil de loisirs sont organisées pour être ludiques, inclusives, adaptées à l'âge et aux capacités des enfants.

Elles favorisent le développement de la motricité, de la coordination, de la condition physique et du plaisir de bouger.

Elles permettent aussi d'apprendre à coopérer et à développer un esprit de compétition sain.

C'est un moyen de se découvrir des prédispositions ou une passion pour une pratique sportive.

Les activités physiques favorisent également la socialisation, la confiance en soi et l'intégration de comportements sains et actifs dans son quotidien.

Les activités physiques

Les activités ludiques favorisent :

- Le développement cognitif et intellectuel
 - ✓ Stimulation de la créativité : les jeux et activités ludiques encouragent les enfants à imaginer, inventer et créer, ce qui stimule leur pensée créative et leur capacité à résoudre des problèmes de manière innovante.
 - ✓ Amélioration des compétences de résolution de problèmes : les jeux de construction, les puzzles, les énigmes ... nécessitent de la réflexion et de la stratégie, aidant les enfants à développer leurs compétences en résolution de problèmes et en pensée critique.
 - ✓ Apprentissage ludique : les activités ludiques peuvent intégrer des éléments éducatifs, permettant aux enfants d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences de manière amusante et engageante.
- Le développement social et émotionnel
 - ✓ Renforcement des compétences sociales : les jeux de groupe et les activités collaboratives enseignent aux enfants l'importance de la coopération, du partage, et de la communication. Ils apprennent à travailler ensemble, à résoudre des conflits et à respecter les autres.
 - ✓ Développement de l'empathie et de la compassion : jouer avec d'autres enfants aide à développer des compétences émotionnelles, comme la compréhension des émotions des autres, l'empathie et la capacité à sympathiser.
 - ✓ Amélioration de la confiance en soi : réussir dans des jeux et des activités ludiques, recevoir des éloges et des encouragements renforce la confiance en soi et l'estime de soi des enfants.
- Le développement physique
 - ✓ Amélioration de la motricité fine et globale : les activités ludiques qui impliquent des mouvements (activités sportives, jeux collectifs, jeux de ballon, activités artistiques ...) aident à développer la coordination, l'agilité, et les compétences motrices fines et globales.
 - ✓ Encouragement à l'activité physique : les jeux en plein air et les activités sportives encouragent les enfants à bouger, ce qui contribue à leur santé physique et à leur bien-être général.
- Le bien-être mental et la relaxation
 - ✓ Réduction du stress et de l'anxiété : le jeu et les activités amusantes permettent aux enfants de se détendre, de se défouler, et de réduire le stress et l'anxiété.
 - ✓ Promotion du bonheur et de la satisfaction : participer à des activités ludiques procure du plaisir et du bonheur, ce qui améliore l'humeur et le bien-être général des enfants.
- Le développement de compétences spécifiques
 - ✓ Renforcement des compétences linguistiques et communicationnelles : les jeux de rôle, les histoires, les activités théâtrales ... encouragent les enfants à utiliser le langage, améliorant ainsi leurs compétences linguistiques et leur capacité à s'exprimer.
 - ✓ Développement des compétences stratégiques et logiques : les jeux de société, les échecs, et autres jeux de stratégie aident les enfants à développer des compétences en planification, en logique, et en prise de décision.

Les activités ludiques dans un accueil de loisirs sont essentielles pour le développement global des enfants. Elles combinent apprentissage, amusement, socialisation et activité physique, créant un environnement enrichissant et équilibré où les enfants peuvent grandir et s'épanouir.

Les activités ludiques

Les activités d'initiation à des pratiques culturelles, artistiques et sportives favorisent :

- Le développement culturel et l'ouverture d'esprit : découverte et compréhension des cultures, sensibilisation à la diversité, enrichissement personnel.
- Le développement artistique et créatif : expression personnelle, stimulation de la créativité.
- Le développement de compétences techniques.
- La valorisation et la confiance en soi.
- Le développement sportif et physique : amélioration de la condition physique, développement des compétences motrices, apprentissage de la discipline et de l'esprit d'équipe, promotion d'un mode de vie sain.
- Le développement social et émotionnel : renforcement des compétences sociales, gestion des émotions et du stress.
- Le développement cognitif et intellectuel : stimulation intellectuelle, renforcement des compétences de résolution de problèmes.

Les activités d'initiation à des pratiques culturelles, artistiques et sportives dans un accueil de loisirs sont extrêmement bénéfiques pour les enfants. Elles contribuent à leur développement personnel, social, émotionnel et cognitif, tout en leur offrant des moyens d'expression variés et enrichissants. En les exposant à une diversité d'expériences et de disciplines, ces activités les aident à devenir des individus équilibrés, curieux et ouverts d'esprit.

Les activités d'initiation à des pratiques culturelles, artistiques et sportives

3. Programme d'activités.

Les animations proposées répondent aux attentes et aux besoins des enfants en matière de découverte, de responsabilisation, d'autonomie et de partage de la vie en collectivité.

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte. Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.

La programmation des activités est en lien avec les objectifs pédagogiques et elle est conçue avec l'équipe d'animation.

Les animateurs disposent des ressources nécessaires pour préparer leurs animations (ordinateur, livres...) ainsi que du matériel pédagogique diversifié, adapté à la tranche d'âge et en quantité suffisante. Un renouvellement du matériel pédagogique est d'ailleurs régulièrement effectué.

La programmation des activités inclut également la rédaction d'une fiche pour chaque activité prévue. Cette fiche permet à l'animateur de réfléchir et prendre de la hauteur sur le déroulement de son animation.

Elle a pour but également d'anticiper les besoins en matériel et d'assurer la sécurité des enfants lors de l'activité.

C'est un outil essentiel pour le bon fonctionnement des animations puisqu'elle assure une continuité si un animateur est absent.

Le programme est élaboré après consultation des enfants.
Il est disponible dans les locaux du Service Enfance. Il est consultable sur le site internet de la Commune ainsi que sur le Portail Famille.
Enfin, il est diffusé aux familles via l'ENT (One Pocket).

Thème : Harry Potter fête Halloween.

Sorties :

- Badaboom à Terville – semaine 1
- Parc Walygator (Maizières-Lès-Metz) – semaine 2

Sont également proposés un grand jeu et des animations diverses : activités manuelles, d'expression, artistiques, sportives
Elles sont déclinées selon les thèmes, mais pas exclusivement.

4. L'organisation de l'activité.

L'Accueil de Loisirs est avant tout centré sur la possibilité offerte à l'enfant de se reposer, de rêver, imaginer, créer, de jouer seul ou en groupe, et surtout selon son propre rythme.

Cela se traduit par un aménagement particulier de l'espace (coins de vie) et du temps.
Les activités seront proposées avec souplesse de façon à ne pas solliciter les enfants à l'excès, leur permettre de s'y adonner "gratuitement" et d'exercer leur choix au regard de leurs besoins propres.

Grâce à leur souplesse, l'Accueil de loisirs est aussi l'occasion d'expérimenter des relations avec d'autres enfants sur un mode moins contraignant que celui nécessairement imposé à l'école.

L'Accueil de loisirs est un lieu où la possibilité d'être en activité, de faire des activités, des jeux, existe avec comme objet premier le plaisir de les réaliser, de les vivre avec d'autres.

Les activités s'inscrivent en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.).

L'organisation des activités gravite autour de l'enfant, de ses choix, de ses envies, de ses besoins, tout en tenant compte des moyens disponibles.

Il est donc essentiel de :

- Consulter les enfants avant d'élaborer un planning d'activités.
- Lui permettre de faire des propositions d'activités et y répondre.
- Faire preuve de flexibilité pour s'adapter aux envies du moment, y compris celle de ne rien faire.

L'enfant sait :

- Qu'il peut choisir parmi les activités proposées.
- Que s'il ne peut être satisfait immédiatement, il le sera plus tard (activité reconduite).
- Qu'il peut proposer des activités, émettre des souhaits qui seront pris en compte dans la mesure du possible
- Qu'il peut donner son avis sur les activités proposées, leur déroulement ...

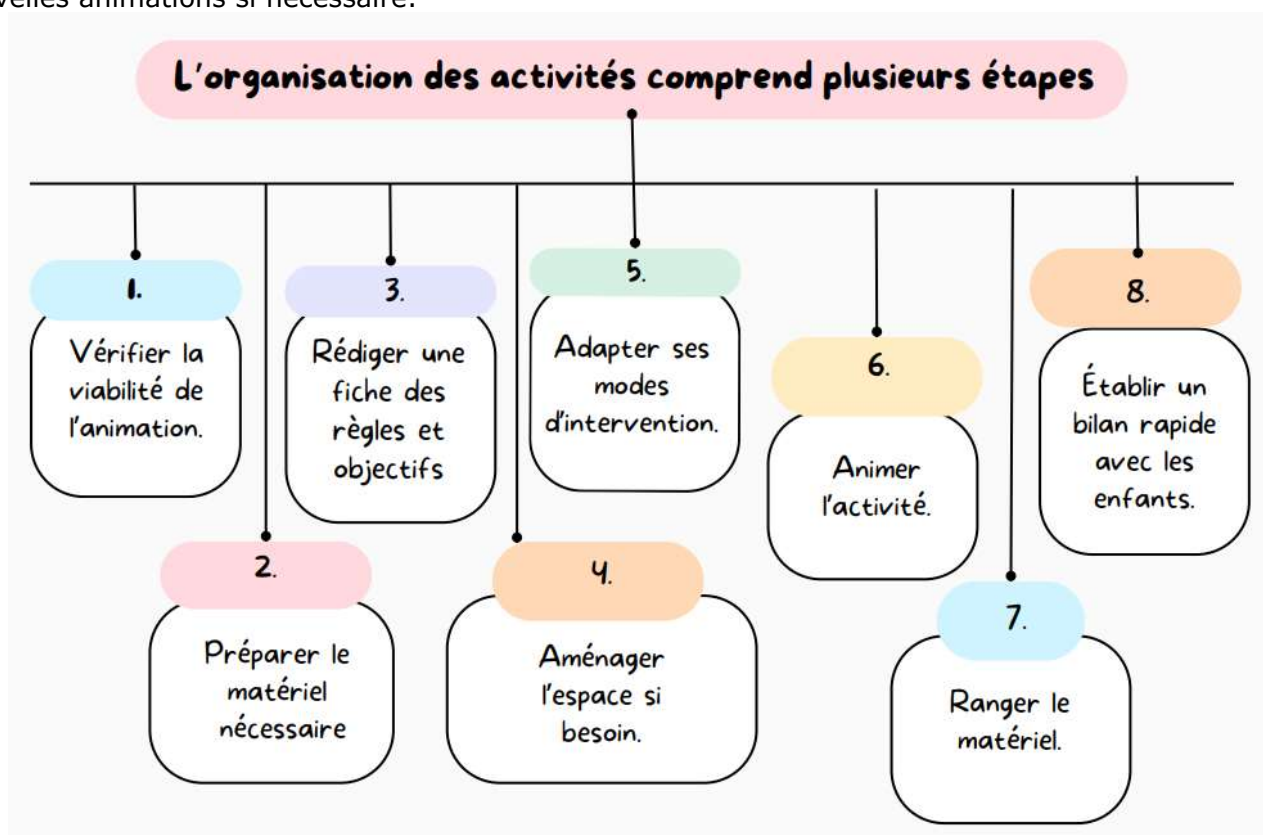
Adapter l'organisation à l'enfant implique de :

- Respecter son rythme de vie
- Respecter son choix de ne pas participer aux activités proposées ou d'y participer à son rythme
- Permettre qu'il ne fasse rien ou qu'il s'occupe tout autrement. Comment ? En aménageant des coins permanents, en mettant à disposition du matériel ...
- Encourager l'expression de ses envies, de ses projets et en garantir la réalisation.

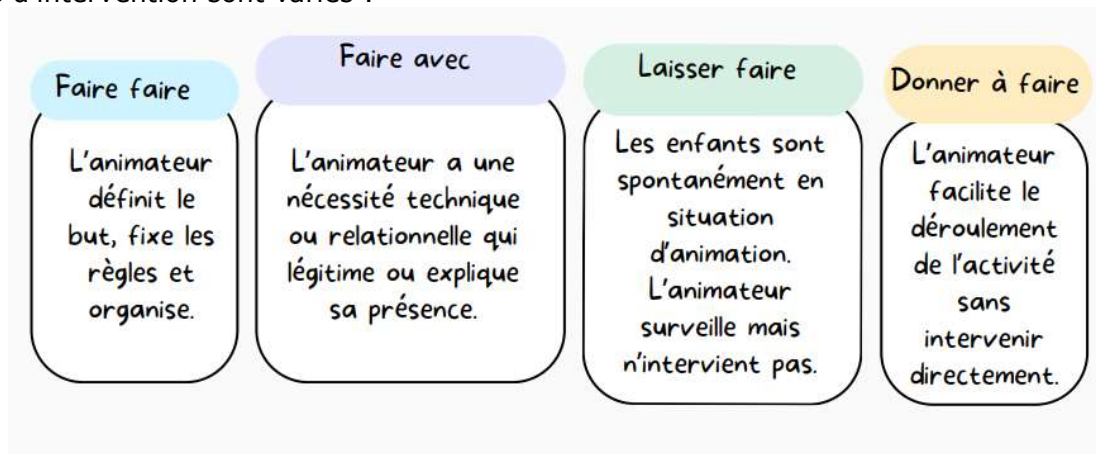
C'est aux animateurs de favoriser cette démarche en aménageant des temps durant lesquels les enfants pourront s'exprimer.

L'équipe doit s'adapter à la demande, s'il n'y a pas d'enfant dans une activité, l'animateur en question aide là où la demande est la plus importante. Si une activité n'a que peu de participants elle est maintenue. Si les enfants ont envie de faire une autre activité non prévue, on essaie, dans la mesure du possible, de répondre à cette attente...

Les animateurs doivent toujours avoir un "plan B" pour pallier les annulations d'activités et proposer de nouvelles animations si nécessaire.



Les modes d'intervention sont variés :

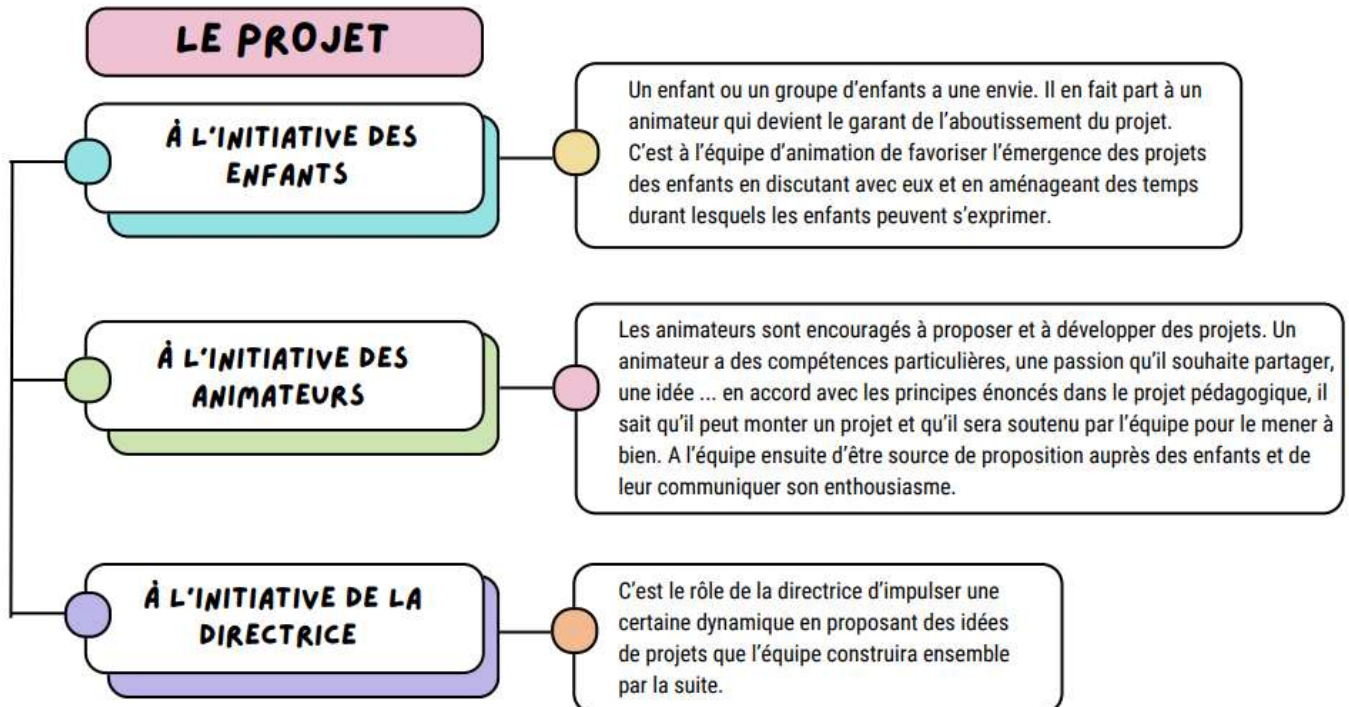


5. Le projet.

Il faut faire du projet un principe de fonctionnement.

En effet, le projet a ce pouvoir de dynamiser et de fédérer une équipe. C'est donc un outil formidable pour insuffler un enthousiasme et une envie de faire des choses ensemble.

Certes, il ne s'agit pas de tomber dans la dérive inverse et de ne fonctionner qu'avec des projets. Les projets sont là pour ponctuer de temps à autre notre action et donner du sens à ce que nous faisons.



VII / L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU PRÉSENTANT DES TROUBLES DE LA SANTÉ

Les enfants en situation de handicap

L'accueil d'enfants en situation de handicap s'inscrit dans un projet de société solidaire, ouvert à la différence et non discriminant rappelé dans la loi du 11 février 2005.

L'accès aux loisirs des enfants en situation de handicap pose la question du droit aux loisirs pour tous les enfants sans distinction aucune.

Nous considérons que ce droit est d'abord une nécessité en termes de « mieux vivre ensemble ». Lorsque l'on facilite la rencontre, lorsqu'on prépare et organise, on travaille indéniablement à favoriser le mieux vivre ensemble, à « construire des futurs citoyens » plus attentifs aux autres, ouverts à la différence, plus aptes à vivre ensemble.

Toutes les demandes seront donc prises en compte en veillant à assurer un accueil optimal de l'enfant dans le groupe.

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans une structure de loisirs implique un projet d'intégration. C'est un acte de socialisation qui exclut la mise à l'écart de l'enfant accueilli.

En effet, l'intégration d'un ou plusieurs enfants en situation de handicap doit partir du principe que ces enfants pourront participer avec les autres à la très grande majorité des activités proposées.

Nous veillerons donc à ce qu'ils ne soient pas spectateurs du fonctionnement du centre ou vivent un accueil indépendant des autres, tout en préservant à l'accueil de loisirs sa vocation collective et ses spécificités éducatives et pédagogiques.

Tout accueil d'un enfant en situation de handicap nécessite : une ANTICIPATION des démarches.

Un dialogue clair avec les familles nous permettra de l'organiser au mieux tant pour l'enfant lui-même que pour sa famille, les autres enfants et les encadrants.

Les modalités d'accueil sont concertées entre les parents et l'équipe éducative.

Une procédure spécifique est donc mise en place.

Chaque demande sera analysée pour prendre les décisions qui s'imposent en termes de moyens : humain, matériel, médical, en termes d'aménagement de l'espace, en termes de formation du personnel, en termes de sécurité ...

Nous nous doterons ensuite des moyens nécessaires pour cet accueil dans la limite de nos possibilités matérielles, humaines, financières et pédagogiques.

En outre, la Commune pourra conventionner avec tout organisme compétent susceptible de contribuer à l'accueil optimal de l'enfant dans ses accueils collectifs.

Toutefois, la Commune évaluera également ses limites quant à sa faculté d'intégration en fonction des demandes et se réserve le droit de refuser l'accès à un enfant dans la mesure où il y aurait prise de risques non maîtrisables pour l'équipe pédagogique, le groupe d'enfants ou l'enfant lui-même ou un manque de moyens ne permettant pas un accueil dans de bonnes conditions.

Dans tous les cas, toute décision conduisant à un refus d'accueillir un enfant en situation de handicap sera précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et sera motivée par des éléments objectifs et circonstanciés rendant impossible cet accueil.

Etapes de la procédure spécifique :

- Prise de contact :
 - Évaluer approximativement la situation,
 - Programmer une rencontre avec les acteurs (directrice de l'accueil, parents et/ou structure spécialisée ...)
- Première rencontre :
 - Répondre aux questions des parents
 - Évaluer précisément la situation à l'aide d'un outil d'évaluation qui peut soit être remis aux familles au moment de la rencontre pour une lecture partagée et rempli avec eux, soit servir de guide d'entretien et être rempli en leur absence sur la base des notes fidèles à la parole des parents.
 - S'informer de la personnalité et des particularités de l'enfant : quel est son/ses handicaps, ses possibilités, ses capacités relationnelles, d'autonomie et ses centres d'intérêt ?
 - Si possible envisager déjà les modalités d'accueil : quelle structure, quel temps d'adaptation, présence des parents ou d'un éducateur, durée journalière, ...
- Contact : tenir au courant la famille du suivi de leur demande. Leur donner une date de réponse.
- Deuxième rencontre : proposer l'accueil aménagé à la famille, visite de la structure, faire signer un document validant les conditions d'accueil concertées avec les parents.

Les enfants présentant des troubles de la santé.

Un enfant présentant des troubles de la santé peut être accueilli à condition que les parents fournissent le PAI (**P**rojet d'**A**ccueil **I**ndividualisé) rédigé par le médecin.

La directrice rencontre la famille avant l'accueil de l'enfant, afin de fixer les conditions de prise en charge. Les parents sont partenaires dans la réflexion sur la prise en charge et les adaptations pour leur enfant. Dans le cadre du suivi du PAI, des rencontres sont renouvelées en cours d'accueil.

Toutes les informations médicales nécessaires à l'accompagnement de l'enfant sont communiquées à l'ensemble de l'équipe d'animation.

La directrice de l'accueil est la référente (et en son absence une personne désignée) assure ces fonctions :

- Veiller à l'application des mesures précisées dans le PAI.
- S'assurer que le traitement de l'enfant est toujours à disposition y compris pendant les sorties
- Contrôler la fiche sanitaire et s'assurer que l'ordonnance est bien nominative et récente
- Vérifier la validité du traitement dans le cas où les parents le laissent en permanence sur la structure.

VIII/ RELATIONNEL ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE

1. Relations.

Relations Adultes/Enfants

Les relations doivent être fondées sur un respect mutuel.

Le rôle de l'adulte est d'être à l'écoute, disponible, de faire preuve de patience et de bienveillance.

Il s'agit d'encourager les enfants à s'exprimer et à exprimer leurs désirs et besoins, tout en établissant un climat de confiance.

L'adulte est bienveillant et juste, il n'abuse pas de son autorité et agit dans la construction.

Il est responsable, garant du cadre et des limites.

La liberté existe dès lors que l'adulte a défini un cadre et des règles pour les enfants.

Ils savent alors ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire. Ces règles contribuent à leur développement et leur apportent des repères. L'enfant se sent en sécurité.

Nous prendrons le temps d'expliquer le bien-fondé des règles. Les enfants pourront également participer à l'élaboration de certaines d'entre elles. De plus, les règles s'appliquent de la même manière à tous, y compris à l'équipe d'animation, qui se doit de montrer l'exemple.

Il est important d'informer des interdits, d'en expliquer les raisons et prévenir l'enfant des conséquences.

La sanction éducative intervient lorsqu'il y a transgression d'une limite ou d'une règle. Elle ne vise qu'au rappel et à l'existence de celles-ci. En cela, elle est différente de la punition.

La sanction est la dimension réparatrice qui est justifiée par des règles connues par tous (adultes et enfants) et acceptées par avance.

Elle permet de :

- Réinscrire l'enfant dans l'existence d'une règle et donc de le réintégrer au sein d'un collectif
- Servir de référence éducative dans le sens où elle place l'enfant devant sa propre auto-responsabilisation

La sanction, si elle est nécessaire, sera expliquée, mesurée, juste, limitée dans le temps, adaptée à l'âge de l'enfant, proportionnelle, dans la mesure du possible réparatrice et dans tous les cas, les enfants seront prévenus avant.

L'autorité ne s'appuiera en aucun cas sur une quelconque violence : cris, gestes, paroles blessantes.

Si des sanctions sont nécessaires, l'identité des enfants ne sera jamais impliquée dans le discours qui leur est tenu.

L'adulte ne porte aucun jugement, il est neutre.

Pour ce faire, une prise de recul est nécessaire permettant d'adapter sa posture et garantir une maîtrise de soi face aux situations rencontrées.

Pour maintenir des relations de qualité entre animateurs et enfants, il est important de passer le relais à un autre adulte en cas de difficultés relationnelles, tout en informant la direction, qui pourra donner des outils, des conseils et intervenir si nécessaire. Lors des réunions, les membres de l'équipe sont encouragés à aborder les difficultés rencontrées avec les enfants ou d'autres problématiques.

Relations entre enfants

Il est essentiel que ces relations soient fondées sur le respect et la tolérance. L'objectif est que les enfants apprennent à gérer leurs relations de manière autonome, avec les animateurs présents pour intervenir si nécessaire.

Aucune violence physique ou verbale n'est tolérée.

Cette règle est expliquée aux enfants. Et tout manquement à la règle est sanctionné.

Nous nous attacherons à ce que la sanction soit le plus souvent possible accompagnée d'une dimension réparatrice. Car cela permet de :

- Rétablir une relation altérée par une souffrance commise de l'un sur l'autre
- Recréer du lien, de l'amitié. Elle s'appuie sur le double principe d'accorder à la « victime » le soulagement et de permettre à l'autre de l'apaisement, du rachat, un pardon. En ce sens, il semble que la nature de la réparation n'appartient qu'aux protagonistes du conflit. Ce serait contraire à cette idée que de l'imposer ou plus, d'en imposer la forme, par exemple avec le récurrent « va t'excuser ! ». C'est donc à celui qui se reconnaît en erreur de faire la démarche de proposer lui-même une réparation et à la « victime » de l'accepter ou pas.

L'attitude bienveillante de l'animateur doit aussi permettre aux enfants de découvrir la possibilité d'échanges sains, dénués de toute violence verbale ou physique (on peut exprimer sa colère sans insulter ou frapper).

Des rappels au quotidien des règles de base (politesse, partage, entraide ...) ainsi que la mise en place d'animations coopératives favorisant le plaisir de jouer ensemble dans un climat apaisé, permettront également d'améliorer la qualité des relations entre enfants.

Relations avec les familles

Accompagner les parents dans la gestion des temps libres de leurs enfants c'est agir en faveur de la coéducation. C'est pourquoi les équipes d'animation veillent à proposer des modalités d'accueil propices à l'écoute des familles pour favoriser la compréhension réciproque, nouer des relations constructives et de confiance. A cet effet, la directrice de l'accueil ou un animateur est systématiquement présent dans le hall d'accueil au moment des arrivées et départs.

Les contraintes sociales et professionnelles de même que les situations familiales ne permettent pas toujours aux parents de bénéficier de cet espace de dialogue. C'est pourquoi les équipes d'animation utilisent des supports diversifiés garantissant la diffusion de l'information auprès des publics.

Être à l'écoute des parents et dialoguer avec eux est un moyen efficace pour mieux comprendre chaque enfant et prendre en considération sa personnalité et son vécu en dehors de l'Accueil de Loisirs. Ce contact rassure également les parents sur la qualité de la prise en charge de leurs enfants.

Dans le cas de situations difficiles (pour l'enfant et/ou sa famille), la confidentialité des informations est scrupuleusement respectée par l'équipe.

Lors de difficultés avec un enfant ou des parents, il est indispensable que la directrice et l'ensemble de l'équipe soient mises au courant afin de pouvoir gérer et remédier à cette situation.

Si les parents retournent des critiques, expriment des demandes, ou s'ils ne sont pas satisfaits des services, les animateurs les invitent à en discuter directement avec la directrice. De même, les retours positifs des parents doivent être transmis à la direction.

Les parents sont régulièrement tenus informés de la vie de l'accueil par affichage et/ou par e-mail.

Un planning détaillant activités et sorties, mais aussi toutes les informations pratiques à connaître est transmis aux familles via One Pocket.

Un panneau d'affichage informe les parents et les enfants des menus et des activités prévues.

Toutes ces informations sont aussi accessibles sur le site internet de la Commune et sur le Portail Familles.

Il en est de même pour le projet pédagogique qui est également consultable sur place.

2. Vie collective.

Pour la bonne marche de l'Accueil de Loisirs, il est important de rappeler certains principes incontournables.

Les animateurs se doivent de respecter les horaires de travail, d'éviter les écarts de langage et les actes de violence, de participer à toutes les réunions de travail. L'équipe se doit de créer un climat amical et une vie entre adultes.

Une communication optimale des informations est cruciale pour garantir la qualité du travail d'équipe. Cela permettra une coordination efficace, une cohérence dans les interventions vis-à-vis des enfants, des parents et des partenaires.

La directrice doit être tenue informée de toutes les informations importantes, des événements principaux de chaque journée, des difficultés rencontrées et des moments marquants.

Toutes les initiatives devront être validées par la direction.

De plus, pour maintenir de bonnes relations de travail, chaque membre de l'équipe est invité pendant les réunions de travail à s'exprimer sur son ressenti par rapport au déroulement de l'Accueil, son travail, ses relations avec les autres membres de l'équipe... ces échanges permettront de prévenir si possible les problèmes.

Les animateurs peuvent solliciter la direction pour des entretiens individuels plus ou moins formels en fonction des demandes, dont les motifs peuvent être variés : aide sur des techniques d'animations, sur la préparation d'activités ou leur réalisation, problèmes personnels impactant l'activité professionnelle, demande de retour sur ses pratiques, difficultés rencontrées dans l'équipe ou avec les enfants...

La direction peut aussi assurer des temps de formation, individuels ou collectifs sur des pratiques d'animation, des temps de connaissance de l'enfant ou sur d'autres thèmes... soit sur demande de l'équipe, soit suite à des observations faites sur le terrain.

3. Travail d'équipe.

Des réunions de travail sont planifiées de la façon suivante :

- Réunions de préparation.
- Réunions intermédiaires pour faire le point sur les enfants, les activités, la vie de l'Accueil et l'équipe.
- Réunion bilan au terme de l'Accueil.

Si nécessaire, l'animateur peut solliciter une réunion supplémentaire avec la directrice pour discuter de ses difficultés ou lui faire part d'informations importantes.

Le travail d'équipe sera basé sur l'écoute et la confiance.

Il est aussi important que les animateurs soient cohérents entre eux et vis-à-vis des enfants pour leur montrer des bases communes et solides d'encadrement.



Les réunions de préparation

Elles permettent de :

- Présenter et échanger sur le projet pédagogique de l'Accueil.
- Concevoir des projets d'animations et d'activités.
- Définir les plannings d'animations et d'activités.
- Répartir les tâches (planning/lieu/animateur).
- Effectuer des réservations (lieux, salles, transports ...)

Les réunions intermédiaires

Les réunions journalières.

Après le départ des enfants, un point d'équipe permet :

- Un bilan de la journée où il sera possible d'évoquer les points forts du jour et/ou les difficultés rencontrées lors de la mise en place d'une activité ou la relation difficile avec un enfant...
- La préparation du lendemain (quelles activités, en quels lieux, ...), les choses à prévoir...



Les réunions hebdomadaires.

A plusieurs reprises, durant l'ALSH :

- Evaluation de notre action, concordance au projet initial.
- Point sur les relations entre les membres de l'équipe.
- Moments d'évaluations personnelles.



La réunion de bilan

Au terme de l'Accueil une réunion de bilan sera organisée afin d'évaluer l'organisation de l'Accueil, si les objectifs pédagogiques ont été atteints, les difficultés rencontrées, les réussites ... et ainsi adapter les objectifs, les moyens et l'organisation pour l'ALSH suivant.

Un bilan sera rédigé et confié à l'organisateur. Il sera utilisé comme document ressource lors de la préparation des ALSH à venir.

4. Stagiaires BAFA.

Un suivi spécifique sera assuré pour les personnes en stage pratique. Des entretiens individuels seront organisés avec les stagiaires, au cours desquels une grille d'évaluation leur sera remise. Les modalités de l'évaluation seront convenues, et des sessions de formation pourront être proposées pour clarifier des aspects particuliers ou approfondir leurs compétences.

Critères d'évaluation des stagiaires :

Savoirs

- Réglementation intérieure et générale,
- Règles essentielles de sécurité et d'hygiène,
- Connaissance de l'enfant et de son rythme de vie,
- Règles de vie en collectivité,
- Rôles et attitudes de l'animateur.

Savoir-faire

- Animer des activités adaptées aux enfants,
- Animer la vie quotidienne,
- Organiser des jeux, des grands-jeux,
- Encadrer un groupe,
- Appliquer les règles d'hygiène,
- Gérer une situation conflictuelle,
- Travailler en équipe,
- Élaborer et évaluer un projet d'animation,
- S'auto-évaluer.

Savoir-être

- Faire preuve de motivation, de bonne humeur,
- Être ponctuel,
- Être disponible,
- Avoir du bon sens,
- Se comporter de manière exemplaire (langage, attitude, tenue)
- Être organisé et rigoureux,
- Faire preuve d'autorité bienveillante,
- Avoir l'esprit d'initiative,
- Faire preuve de curiosité,
- Avoir l'esprit d'équipe,
- Accepter la critique positive ou négative,
- Être actif en réunion,
- Savoir solliciter de l'aide,
- Respecter les autres.

5. Rôles de la directrice et de l'animateur.

Le rôle de la directrice dans un Accueil de Loisirs est polyvalent et englobe diverses responsabilités.

1. Supervision et coordination : la directrice supervise et coordonne l'ensemble des activités et le personnel. Elle veille au bon déroulement des activités proposées. Elle détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement du Service.
2. Élaboration et suivi du projet pédagogique : elle participe à l'élaboration du projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs et s'assure de sa mise en œuvre. Elle veille à ce que les activités proposées soient conformes aux objectifs éducatifs définis.
3. Gestion administrative et financière : déclarations obligatoires, demandes de devis, respect des budgets alloués, états de présence des enfants et du personnel... Elle est également responsable de la régie financière de l'Accueil de Loisirs.
4. Communication : elle assure la communication avec les parents des enfants accueillis, ainsi qu'avec les partenaires externes (associations, institutions, prestataires, etc.). Elle informe les familles sur les activités proposées, les modalités d'inscription et d'accueil, ...
5. Garantie de la sécurité : la directrice veille à garantir la sécurité et le bien-être des enfants accueillis. Elle supervise les protocoles de sécurité et les mesures d'urgence, et s'assure que toutes les activités proposées se déroulent dans le respect du cadre réglementaire.
6. Encadrement de l'équipe : elle anime et encadre l'équipe d'animation, elle assure la gestion des présences et des absences, organise et anime les réunions d'équipe, et apporte un soutien aux animateurs dans leurs missions éducatives.
Elle a un rôle formateur vis-à-vis des animateurs. Elle assure le suivi et l'évaluation des stagiaires.

Le rôle de l'animateur dans un Accueil de Loisirs est multifacette et implique diverses responsabilités envers les enfants accueillis.

1. Animation et encadrement : l'animateur est chargé d'animer des activités ludiques, éducatives et culturelles adaptées à l'âge et aux besoins des enfants. Il crée un environnement favorable à l'épanouissement et à la socialisation des enfants.
2. Respect du projet pédagogique : il participe à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs en proposant des activités qui contribuent au développement global des enfants et en favorisant l'autonomie, la créativité et le respect mutuel.

3. Surveillance et sécurité : l'animateur assure la surveillance des enfants pendant les activités et veille à leur sécurité physique et affective. Il intervient en cas de besoin pour prévenir les accidents et gérer les situations conflictuelles.
Il est en constante vigilance auprès des enfants qui lui sont confiés.
Il veille au respect des consignes et aux règles de vie sociale.
Il repère les difficultés auxquelles peuvent faire face les enfants qu'il encadre et alerte la directrice en cas de problème.
4. Accompagnement et écoute : il est à l'écoute des besoins et des demandes des enfants, et les encourage à s'exprimer librement. Il apporte un soutien affectif et pédagogique aux enfants en difficulté et favorise leur intégration dans le groupe.
5. Communication avec les parents : l'animateur communique régulièrement avec les parents pour les informer des activités proposées, des progrès de leurs enfants et des événements organisés par l'Accueil de Loisirs. Il répond aux questions et aux préoccupations des familles de manière transparente et bienveillante.
6. Suivi et évaluation des activités et projets mis en œuvre.
7. Participation aux réunions d'équipe : il participe aux réunions d'équipe pour échanger sur les activités, partager les expériences et les bonnes pratiques, et contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'Accueil de Loisirs.

Compétences attendues pour l'équipe d'animation :

- Être capable d'assurer la sécurité physique, morale, et affective des enfants.
Aucune action ou non-intervention ou défaut de surveillance, ne doit placer les enfants en situation d'insécurité physique, morale ou affective.
De par sa fonction, l'animateur/trice doit utiliser tous les moyens à sa disposition pour garantir la sécurité de l'enfant, par exemple :
 - ✓ Liste des enfants (globale et par activité spécifique) ;
 - ✓ Pointage et contrôle régulier des enfants ;
 - ✓ Trousses à pharmacie disponibles ;
 - ✓ Numéros de téléphone d'urgence à disposition ;
 - ✓ Moyens de communication disponibles (téléphone, téléphone portable lors d'un déplacement)
 - ✓ Répartition dans l'espace.
 Le comportement et les interventions des animateurs/trices doivent être en accord avec le projet pédagogique (cf. Relation adulte/enfants).
- Être capable de proposer des contenus d'animation variés et adaptés :
 - ✓ Aux besoins et aux capacités des enfants ;
 - ✓ Au nombre d'enfants ;
 - ✓ Aux demandes des enfants.
- Être capable de s'adapter :
 - ✓ Au changement d'activité ;
 - ✓ Aux difficultés rencontrées lors du déroulement de l'activité ;
 - ✓ Aux demandes des enfants.
- Savoir gérer l'activité qu'il/elle propose : avant la menée de l'activité, être garant de la faisabilité de son activité. Il doit vérifier :
 - ✓ Que l'activité est adaptée aux capacités des enfants ;
 - ✓ Que le matériel nécessaire est disponible ;
 - ✓ Que l'espace est adapté et suffisant ;
 - ✓ Que l'activité est complémentaire à celles déjà proposées par l'équipe ;
 - ✓ Que les critères d'évaluation de son activité soient concrets.
- Savoir gérer l'activité qu'il/elle propose : pendant la menée de l'activité, adopter une démarche pédagogique permettant :

- ✓ Une gestion constante du groupe de participants ;
 - ✓ De s'adapter aux réactions et difficultés rencontrées par les enfants ;
 - ✓ D'assurer le rangement du matériel et des locaux avec les enfants ;
 - ✓ D'évaluer l'activité réalisée ; projeter des modifications, si nécessaire, sur la conception ou la réalisation de l'activité ;
- Être capable de proposer et de participer à des projets d'animation :
 - ✓ Activité organisée sur du long terme en plusieurs séances pour une activité de longue durée ou dont le projet nécessite une progression de la démarche dans le temps ;
 - ✓ Activité regroupant plusieurs animateurs/trices.
 - Être capable de garantir la cohérence du travail d'équipe.

Attitudes attendues pour l'équipe d'animation :

Afin de garantir la qualité du travail d'équipe, il est nécessaire que chaque animateur/trice,

Lors du travail individuel :

- Respecte les réglementations en vigueur et les consignes ;
- Respecte les horaires ;
- Soit garant d'une continuité avec le travail de ses collègues ;
- Soit capable de s'adapter face aux situations imprévues ;
- Soit capable d'analyser son travail et les situations.

Lors du travail en équipe :

- Respecte les collègues (accepte les différences de points de vue...) ;
- Informe et se tient informé (déroulement de la journée, informations générales, échanges ...) ;
- Soit capable de solliciter un entretien et/ou une réunion si nécessaire ;
- Participe aux réunions, exprime ses opinions et applique les décisions prises ;
- Soit capable lors de désaccords entre animateurs de ne pas exprimer le problème face aux enfants, mais de trouver le moment opportun afin de le résoudre entre collègues ;
- De tenir sa hiérarchie informée des difficultés rencontrées et de demander son arbitrage si besoin est.

L'animateur/trice se doit de développer un comportement sécurisant pour les enfants, mais aussi pour les parents qui nous les confient. Il doit donc :

- Avoir une attitude avenante (souriant, accueillant, disponible, à l'écoute...) ;
- Informer les parents (informations quotidiennes, projets et actions menés sur l'accueil).
- En cas de situation conflictuelle, adopter une position d'écoute afin de ne pas l'aggraver et en référer auprès de la direction.



IX/ EVALUATION

L'évaluation permet de vérifier la qualité du travail réalisé, la cohérence et la pertinence des actions au regard des projets éducatif et pédagogique.

Elle permet de mesurer le degré de satisfaction du public, de prendre le temps de discuter en équipe, d'analyser les actions.

Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations.

Les animateurs effectueront une évaluation quotidienne, pour voir si leurs objectifs d'animations (en lien avec le projet pédagogique) sont réalisés ou non.

Par ailleurs, un bilan quotidien sera fait avec les enfants afin d'avoir leurs ressentis sur le déroulement de l'Accueil. Il est du ressort de l'animateur d'échanger régulièrement avec les enfants afin que ce temps de bilan soit le moins formel possible.

A plusieurs reprises, durant l'ALSH, des temps d'évaluation intermédiaires seront programmés avec l'équipe pour permettre si besoin de procéder à des ajustements.

Enfin, à la fin de l'accueil, un bilan final sera fait avec l'équipe et les enfants.

Un bilan sera ensuite rédigé par la directrice de l'accueil et sera remis à l'organisateur, la Commune de Richemont. Ce bilan comprendra un retour sur chaque activité de l'Accueil, sur l'évolution du groupe d'enfants qui aura fréquenté l'Accueil, ainsi qu'un retour sur l'organisation et sur les objectifs pédagogiques.

L'évaluation se fera selon des critères :

Quantitatifs : fréquentation, régularité, participation aux animations proposées, ...

Qualitatifs : évolution, intégration des règles de vie, implication dans les animations, retours de l'équipe d'animation, ressenti des enfants, des familles ...

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

Carnet de bord pour observer l'évolution des enfants,

Réunions de bilans,

Comptes rendus de réunions.

Fiches de postes, grille d'auto-évaluation pour les animateurs,

Echanges informels quotidiens de l'équipe d'animation.

Réunions hebdomadaires sur le fonctionnement et les projets.

Bilans sur chaque action (objectifs, déroulement, difficultés, perspectives).

Recueil et analyse des retours des enfants et de leurs familles.

Observation de la vie de l'Accueil au quotidien.

...

X/ RÉGLEMENTATION

Les animateurs ont à leur disposition toute la documentation nécessaire concernant la réglementation en vigueur, des ressources pédagogiques concernant les publics accueillis et les animations. Tous les points de réglementation sont aussi explicités en réunion de préparation avec l'équipe d'animation.

1. Alimentation.

Cantine :

Nos repas sont livrés en liaison froide par le prestataire « API Restauration »

Les plats sont reçus froids et remis en température pour l'heure du service.

Les autres denrées sont correctement protégées et séparées.

La réception des plats, leur conservation sous des normes d'hygiène conformes à la législation en vigueur, et le service sont assurés par une employée communale, ayant suivi la formation HACCP.

La directrice de l'Accueil s'assure en outre de vérifier la mise en œuvre et le respect des procédures d'hygiène et de sécurité (procédure HACCP).

Les menus sont affichés aux écoles, dans le hall d'entrée du Service Enfance, dans le réfectoire, ils sont mis en ligne sur le site internet de la Commune et sur le Portail Familles.

« Animation cuisine » et goûters :

L'équipe d'encadrement veille au respect des normes d'hygiène : respect de la chaîne du froid, relevé des températures dans le réfrigérateur, stockage des aliments, échantillonnages, ...

Quelques principes de bases à respecter :

- Les achats des denrées nécessaires sont assurés par la directrice (équipée de glacières pour le respect de la chaîne du froid – normes HACCP).
- Le fonctionnement et la propreté du réfrigérateur sont contrôlés chaque jour.
- La température à l'intérieur du réfrigérateur est relevée chaque jour et notée dans le cahier prévu à cet effet. Elle ne doit pas être supérieure à 4°.
- Tous les aliments cuisinés font l'objet d'un échantillonnage (80 à 100g par aliment). Tous les échantillons sont étiquetés avec la date du jour et conservés au réfrigérateur dans une boîte hermétique pendant 5 jours.
- Concernant les autres aliments, les codes-barres de leurs boîtes d'emballage sont conservés et placés dans le cahier prévu à cet effet, avec la nature de l'aliment et la date à laquelle il a été utilisé la première fois.
- Les animateurs portent une attention particulière aux dates de péremption et veillent à ne pas casser la chaîne du froid (éviter de laisser trop longtemps des aliments en dehors du réfrigérateur).

- Les aliments sont stockés dans les armoires prévues à cet effet, jamais à proximité de produits d'entretien et d'hygiène, ni à même le sol.
- Les animateurs veillent également à ce que les produits frais, congelés ou surgelés ne soient pas stockés avec leurs suremballages.
- Tous les aliments ayant été servis et qui n'ont pas été consommés ne sont pas conservés. Tous les restes sont jetés.
- Les adultes et les enfants en contact avec les aliments, se lavent les mains régulièrement.
- Les animateurs veillent à ce que les ustensiles et les plans de préparation utilisés soient propres et les lavent autant de fois que nécessaire.
- Les animateurs veillent à ce que les lieux de « repas » soient propres et les tables et les chaises désinfectées.

Que les régimes alimentaires soient d'ordre médical ou religieux, ils seront respectés. Toutes ces informations auront été notées au préalable par les parents sur la fiche sanitaire de liaison.

Les goûters sont conçus pour être équilibrés sur la semaine mais tiennent également compte des repas qui sont servis le midi. Les goûters proposés sont variés : laitage, fruit frais, gâteaux, pain frais Occasionnellement, des goûters sont confectionnés par les animateurs : crêpes, cakes ...

2. Transport et déplacement.

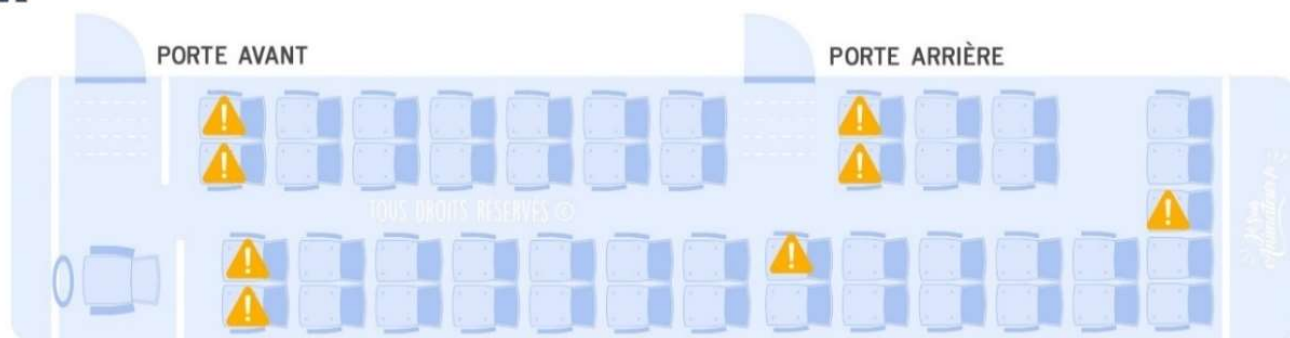
Transport en bus

Tous les passagers doivent être assis et attachés, un par siège. Un chef de convoi compte les enfants à chaque montée et descente à l'aide d'une liste. Les animateurs sont répartis près des issues de secours et dans le bus.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAR / EN BUS DANS LE CADRE D'UN TRANSPORT DE MINEURS



AFIN D'ASSURER UNE SURVEILLANCE CONTINUE DES PORTES DE L'AUTOCAR, IL EST CONSEILLÉ D'ATTRIBUER CES SIÈGES AUX ADULTES.



Déplacement

Lorsqu'on se déplace en groupe avec les enfants, un animateur doit obligatoirement se placer en tête de groupe et un autre obligatoirement en queue de groupe.

Chaque fois que possible, il faut plutôt marcher sur le trottoir que sur la route. De la même façon, pour traverser une route, chaque fois que possible on utilisera le passage piétons.

On informe les enfants avant le départ qu'au moment de traverser, ils doivent s'arrêter sur le trottoir et attendre le signal des animateurs pour avancer.

Avant toute traversée, les animateurs vérifient la circulation et se placent de part et d'autre du passage-piétons.

Sur route le groupe est astreint de marcher du côté droit de la chaussée.

Sur les lieux de sortie, lorsqu'elle sera matériellement possible, la plus grande distance possible sera mise entre les enfants de l'accueil de loisirs et les personnes extérieures à l'accueil.





3. Santé.

La directrice de l'Accueil se chargera du suivi sanitaire.

Elle est chargée des inventaires et commandes de la pharmacie, de la préparation et de l'entretien des trousse de secours.

Les trousse de secours seront placées dans un endroit déterminé par l'équipe d'animation et seront vérifiées chaque jour.

Toute inscription à l'Accueil de Loisirs nécessite une fiche sanitaire de liaison, précisant les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018) pour être accueilli en collectivité. Une contre-indication doit être attestée par un certificat médical.

Les fiches sanitaires de liaison sont confidentielles, c'est donc la directrice qui se chargera de les consulter et d'informer l'équipe des dispositions à prendre. Elles seront rangées par ordre alphabétique dans un classeur placé à un endroit connu de toute l'équipe d'animation. Responsable de ces fiches la directrice les lira attentivement, relèvera les pathologies des enfants (allergie par exemple) et en fera part au reste de l'équipe.

Elle en dressera une liste récapitulative regroupant les points importants à retenir et la placera à l'avant du classeur pour une meilleure utilisation. Ces fiches seront à emporter par les animateurs lors de chaque sortie.

Lorsqu'un enfant, présente des symptômes ou en cas d'accident, le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant.

En **Accueil Collectif de Mineurs (ACM)** aucun médicament ne peut être donné sans ordonnance médicale (même pour de l'homéopathie ou des médicaments obtenus sans ordonnance). De plus, il est rappelé que les enfants ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls des médicaments.

Tout traitement médical à suivre doit donc être justifié par une ordonnance médicale et sera prodigué chaque fois que possible par la directrice de l'accueil, assurant la fonction d'assistante sanitaire.

Les interventions seront notées dans le registre d'infirmerie. A chaque départ en activité, l'animateur prendra une trousse de secours.

Tous les soins qui seront dispensés aux enfants (à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Accueil et même s'ils paraissent bénins) sont à consigner dans le carnet d'infirmerie. Chaque animateur doit préciser le nom de l'enfant, ce dont il souffre, le soin prodigué et la date. Il signera le carnet et se portera alors responsable de son acte. Il veillera également à ne pas se trouver seul dans une pièce fermée avec l'enfant au moment du soin pour éviter tout quiproquo.

Si un animateur traite un problème de santé délicat, ou redondant ou qui peut avoir des suites gênantes, il en tiendra informée la direction.

Les règles de santé sont expliquées en réunion de préparation. L'équipe veille constamment à la sécurité morale, physique et affective des enfants, en étant présente en permanence.

4. Sécurité.

L'équipe veillera constamment à ce que les enfants se trouvent en sécurité totale (morale, physique et affective), afin de minimiser tout danger latent. Par conséquent, elle devra être présente à tout moment. L'équipe d'animation accompagnera constamment les enfants dans toutes les activités.

Des dispositions seront prises :

Respect du rythme de chacun.

Alimentation équilibrée, en quantité suffisante.

Activités adaptées à leur âge, encadrement réalisé par du personnel qualifié.

Pharmacie portable toujours à disposition.

Téléphone portable toujours à disposition.

Véhicule toujours à proximité immédiate.

Présence effective des animateurs, écoute, disponibilité, conseils...

Affichage des tableaux d'activités de la semaine.

Le nombre d'animateurs encadrant une activité sera toujours conforme aux quotas indiqués par la DRAJES (**D**élégation **R**égionale **A**cadémique à la **J**eunesse, à l'**E**ngagement et aux **S**ports).

Périscolaire : 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans / 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Mercredis Educatifs : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans / 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Accueil de loisirs : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans / 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Un animateur ne reste pas seul avec un enfant quel que soit son âge.

Selon les activités et en fonction de la typologie de l'accueil le taux d'encadrement peut varier.

Une surveillance efficace est requise s'agissant des jeunes enfants.

L'obligation de surveillance doit être constante, vigilante et active.

La surveillance constante : les enfants ne peuvent rester seuls, sans surveillance.

La surveillance vigilante : être présent et attentif aux risques éventuels

La surveillance active : réagir rapidement en cas de danger

Tous les locaux et terrains utilisés devront répondre à des règles de sécurité précises : accessibilité et issue de secours, proximité de toilettes et points d'eau, possibilités d'appel (téléphone fixe ou réseau permettant d'utiliser un mobile).

Tous les déplacements (lieu, horaires et itinéraires) seront connus des animateurs, de la Commune et des parents.

Les sorties seront préparées et effectuées en connaissance du lieu et de la météo.

Toutes les APS seront encadrées par des personnes possédant un niveau de qualification reconnu par l'Etat.

5. Baignades.

(Non concerné pour cet Accueil)

Les baignades se dérouleront toujours sous la surveillance de personnes ayant le diplôme requis. Nous signalerons notre présence et respecterons les taux d'encadrement soit 1 animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans dans l'eau et 1 animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans dans l'eau. L'activité baignade étant une activité spécifique, elle sera préparée, conduite et encadrée selon les règles en vigueur.

TAUX D'ENCADREMENT DES BAINNADES

EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

POUR LES ENFANTS DE - 6 ANS



UN ANIMATEUR **OBLIGATOIREMENT** PRÉSENT DANS L'EAU
POUR CINQ MINEURS

TAUX D'ENCADREMENT DES BAINNADES

EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

POUR LES ENFANTS DE 6 ANS ET +



UN ANIMATEUR **DE PRÉFÉRENCE** PRÉSENT DANS L'EAU
POUR HUIT MINEURS

XI/ POINTS DIVERS

Téléphone portable



Pendant le temps de travail, le téléphone portable ne doit être utilisé qu'en cas de sortie ou d'urgence et en aucun cas pour un usage privé.

Lors des sorties, il doit rester un moyen de communication et de prévention et non une distraction personnelle.

Seule la directrice peut s'en servir en temps d'accueil pour la gestion de l'organisation par exemple.

Pauses/cigarette



Les pauses devront obligatoirement être prises en dehors des temps d'activités.

L'animateur préviendra l'ensemble de l'équipe et vérifiera au préalable que le taux d'encadrement légal est respecté avant de s'absenter.

Il est interdit de fumer dans les locaux.

Les adultes pourront fumer sur leur temps de pause tout en s'assurant qu'ils sont hors de la vue des enfants.

Locaux



Du personnel est chargé du ménage, les animateurs eux aussi y veillent, mais toutes les personnes occupant les lieux d'accueil sont solidairement responsables de la propreté des locaux, du mobilier et du matériel mis à leur disposition.

Dans toutes les salles, les fenêtres et les portes doivent être fermées et les lumières éteintes après les activités. La propreté et l'économie d'énergie sont l'affaire de tous. De nombreuses poubelles sont mises à disposition pour recueillir gobelets, bouteilles, sachets, papiers gras, etc.



Matériel

Il est stocké dans un endroit dont l'usage est exclusivement réservé aux membres de l'équipe. Il appartient donc aux animateurs de sortir le matériel et de le ranger.

Chaque animateur doit préparer son matériel avant l'activité. Pendant l'accueil échelonné des enfants ou le temps calme, les animateurs, chacun leur tour, s'absentent pour préparer le matériel dont ils ont besoin. Ils prennent soin au préalable de se concerter et s'assurer qu'un seul animateur à la fois sera absent.

Les animateurs peuvent demander du matériel spécifique justifié à la direction, plus la demande sera faite tôt, plus ils auront de chance de l'obtenir.

L'animateur devra sensibiliser les enfants à la valeur des objets, jeux ou matériel mis à leur disposition ainsi qu'à leur intérêt de garder ces derniers dans un bon état.

La responsabilisation des enfants par rapport à des biens ne leur appartenant pas, mais auxquels ils ont accès inclura le respect du matériel, de son utilisation ainsi que de son entretien.



Objets de valeur

Il est recommandé à chacun de ne pas venir à l'Accueil de Loisirs avec des objets de valeur. Chacun est responsable de ses effets personnels.

La Commune est assurée en responsabilité civile, mais celle-ci ne couvre pas les affaires personnelles. Ainsi, en cas de disparition éventuelle d'un objet de valeur appartenant à un enfant, l'équipe d'animation ne pourra pas être tenue responsable et la Commune ne remboursera pas le dit objet.